

Autres dispositifs disponibles 24h/24 et 7 jours/7

Agri'écoute

Un service d'écoute et d'aide psychologique proposé par la MSA à ses assurés

n° 09 69 39 29 19

- Un service d'écoute en ligne est à votre disposition pour dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des psychologues.



- En cas d'extrême urgence, contacter

le **15**

ou

le **112** depuis un portable

MSA Portes de Bretagne

Ille-et-Vilaine - tél. 02 99 01 80 80

Morbihan - tél. 02 97 46 52 52

Adressez vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9



L'essentiel & plus encore



vous accompagner

Prévention du risque suicidaire

La MSA s'engage et crée

le réseau **SENTINELLES**

- Détecter et orienter les assurés en situation de détresse



MSA Portes de Bretagne - Service Communication - décembre 2018 - Crédit photos : Pixabay

portesdebretagne.msa.fr



L'essentiel & plus encore



Le réseau SENTINELLES est un dispositif mis en place par la MSA afin d'améliorer la prévention du risque suicidaire en milieu rural. S'appuyant sur une dynamique de maillage territorial, ce réseau est constitué de délégués MSA, de personnels d'organismes professionnels et de partenaires locaux. Ce réseau a pour mission de faciliter un repérage précoce des personnes en souffrance psychique et leur apporter une aide rapide et adaptée à leur situation.

Le réseau SENTINELLES s'inscrit dans le plan national d'actions contre le suicide en agriculture que la MSA décline depuis plusieurs années.

Prévenir le risque, c'est agir ensemble

Pour accompagner les membres du réseau SENTINELLES, une formation « **Prévenir le risque, c'est agir ensemble** » est dispensée.

Assurée par des professionnels, elle a pour objectif d'expliquer le phénomène suicidaire, de se donner les moyens de le repérer, de développer la détection précoce de situations fragiles et d'effectuer un signalement pour une prise en charge efficace.

Repérer les signes de détresse

La crise suicidaire est évoquée lorsqu'une personne entrevoit le suicide comme l'une des solutions remédiables à sa souffrance. Un tel processus n'est pas inéluctable. Il est possible d'intervenir à tout moment.

En situation de vulnérabilité

Certains états favorisent l'apparition d'idées suicidaires :

- une histoire familiale ou un événement douloureux (décès, rupture amoureuse...)
- des difficultés financières
- une activité professionnelle instable
- une période de solitude, d'isolement
- des violences physiques ou morales
- ...

DES SIGNES QUI NE TROMPENT PAS

Certains signes peuvent vous alerter sur le comportement d'une personne en détresse psychologique :

- idées noires inhabituelles, repliement sur soi, désir exprimé directement ou indirectement d'en finir
- changement d'humeur et de comportement, avec tristesse, coupure de l'entourage, aspect négligé
- consommation excessive d'alcool, de drogues, de médicaments
- perte de goût pour les centres d'intérêts habituels
- fatigue importante, insomnie...
- propos dévalorisants :
« bientôt, je n'embêterai plus personne »
« je n'ai plus ma place ici »
« je sais ce qui'il me reste à faire »
« je n'en peux plus »....

Les signaux sont au rouge, quelles attitudes adopter ?

1 Etablir un contact

- Face à une situation difficile, vous devez essayer d'établir une relation et un contact chaleureux et bienveillant, tenter d'être à l'écoute...

2 Tenter de faire consulter rapidement

- Tenter de convaincre la personne en détresse psychologique de consulter son médecin traitant ou un autre spécialiste qui le suit...
ou
- lui proposer d'entrer en contact avec le médecin du travail ou le travailleur social de la MSA*
et
- lui demander s'il accepte que sa situation soit signalée à des professionnels de la MSA formés pour l'aider

**Les travailleurs sociaux de la MSA accueillent les assurés agricoles aux sièges et dans les agences. Ils interviennent dans un cadre déontologique, en toute discrétion et sont soumis au secret professionnel. Ils peuvent intervenir après avoir établi une relation de confiance dans le cadre de leurs missions et avec l'adhésion des assurés.*



Modalités d'orientation et de contact avec un travailleur social MSA

Situation rencontrée	Qui dois-je interpeller ?
<p>Vous êtes en contact avec un assuré qui selon vous aurait besoin de l'intervention d'un travailleur social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous l'informez de l'existence du service social MSA et l'incitez à prendre contact avec le travailleur social du secteur de son domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous transmettez les coordonnées du travailleur social ou du secrétariat 02 99 01 80 20 pour que l'assuré prenne contact directement
<p>Lors de votre rencontre avec l'assuré, vous n'avez pas pu l'orienter vers le travailleur social mais vous pensez que son intervention serait nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous informez l'assuré de votre démarche en sollicitant son accord pour qu'il soit contacté par un travailleur social • Vous alertez le service social et acceptez que le travailleur social, lors de sa première prise de contact, fasse référence à votre demande 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous transmettez les coordonnées de l'assuré au responsable de l'Action sociale MSA du département concerné qui veillera aux modalités d'intervention en lien avec le travailleur social. <i>Pour l'Ille-et-Vilaine</i> Elisabeth LORET / 02 99 01 80 21 loret.elisabeth@portesdebretagne.msa.fr <i>Pour le Morbihan</i> Aurore GUILLERMIC / 02 97 46 52 47 guillermic.aurore@portesdebretagne.msa.fr